



Chère cliente, cher client,

Par la présente, nous vous communiquons nos directives pour introduire votre dossier de sinistre par voie photographique. De notre côté, nous allons essayer de régler le dossier à partir des photos et des données remplies. Si les photos ne suffisent pas pour réaliser une expertise de qualité, nous vous recontacterons.

Une expertise bien documentée contient les images suivantes:

1. *Des prises de vues globales du véhicule prises sous les quatre angles*
2. *La plaque d'immatriculation*
3. *Le numéro de châssis gravé, voire un autocollant sur le pare-brise ou un montant de porte.*
4. *Une photo de vos documents de bord, pris séparément :*
 - a. *Le certificat d'immatriculation, un aperçu de l'ensemble et des photos de chaque partie et côté du certificat d'immatriculation*
 - b. *Un rapport de contrôle technique, si applicable*
 - c. *Un rapport d'identification, si applicable (uniquement pour fret léger, camion, remorques > 750 kg)*
5. *Kilométrage (kilométrage total ou à l'odomètre)*
6. *Une vue d'ensemble des dégâts*
7. *En plus, 3 photos détaillées des dégâts, prises sous divers angles*
8. *Éventuellement des images d'autres dommages aux mêmes pièces*

En règle générale, plus il y aura des photos, mieux ce sera. N'hésitez surtout pas à prendre quelques photos supplémentaires du véhicule et des dommages.

Sur les pages suivantes, nous vous donnons un exemple d'un dossier photographique détaillé, utilisable par nous pour boucler votre dossier.

Bien à vous.
J&V Services
Ondernemersstraat 1B
2500 Lier
03/489.12.16
j.v.services@telenet.be



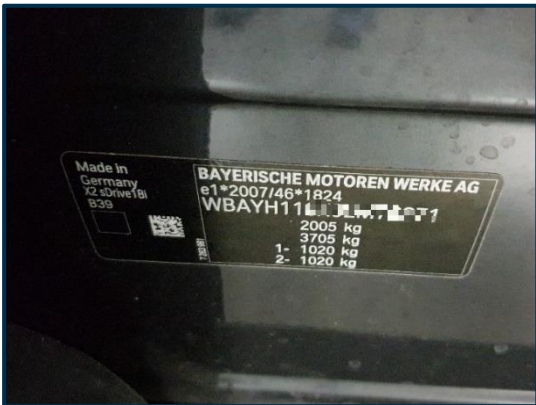
1.



2.

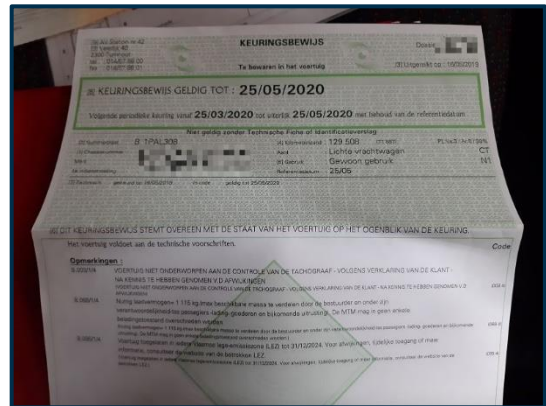
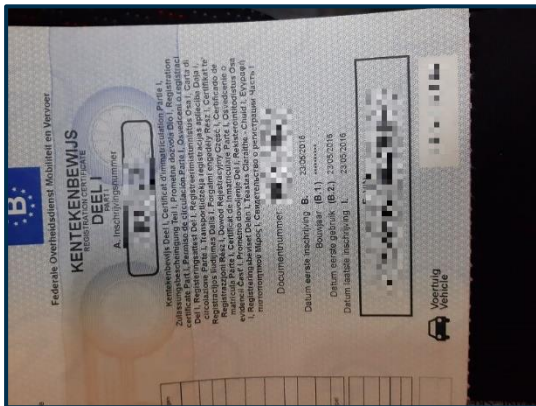
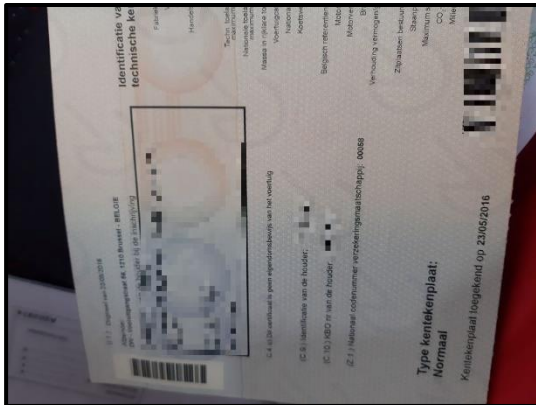


3.





4. a,b,c



5.





6.



7.

